



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 29 de la liste préliminaire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 55/42 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (OCE), en date du 21 novembre 2000, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport contient une brève description de l'état des relations entre l'OCE et divers organismes des Nations Unies en 2000 et 2001.

II. Programme des Nations Unies pour le développement

2. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dispensé une aide financière et technique estimée à 1 million de dollars pour le financement du renforcement des capacités du secrétariat de l'OCE. Dans ce cadre, des services d'experts sont mis en place pour apporter des conseils dans les domaines prioritaires suivants : télécommunications; application des accords de transit de l'OCE; sécurité alimentaire; et recherche économique. Le projet porte également sur

l'informatisation du secrétariat et la fourniture de matériel pour la bibliothèque. Des réunions de haut niveau entre l'OCE et le PNUD sont tenues périodiquement pour suivre la mise en oeuvre du projet.

III. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. Les échanges entre l'OCE et la CNUCED ont pris la forme de visites mutuelles que se sont rendues les hauts fonctionnaires des deux organisations, au cours desquelles les sujets suivants ont été traités : a) suivi et application des dispositions du mémorandum d'accord entre l'OCE et la CNUCED; b) application du projet commun entrepris par l'OCE, la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Banque islamique de développement (BID) sur le transport multimodal; c) possibilités d'assistance technique de la CNUCED à l'OCE pour la mise au point d'un accord régional d'investissement; d) possibilités d'aide de la CNUCED dans l'application de l'Accord relatif au commerce de transit et de l'accord-cadre sur le transport en transit de l'OCE, ainsi que pour la mise au point d'un dispositif permettant d'alléger les frais de transit dans la région; et e) propositions relatives à un séminaire commun consacré aux questions douanières.

* A/56/50.

4. Une réunion tenue au secrétariat de l'OCE entre le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire général de l'OCE a permis de définir les domaines suivants dans lesquels va s'exercer leur future coopération : a) application de l'Accord relatif au commerce de transit; b) les formalités douanières et le transport multimodal dans la région de l'OCE; et c) efficacité commerciale et commerce électronique.

IV. Centre du commerce international CNUCED/OMC

5. Une analyse des courants d'échanges des pays de la région a été présentée en mars 2000 au secrétariat de l'OCE dans le cadre de la mission du Centre du commerce international CNUCED/OMC. Cette analyse des possibilités d'échanges existant dans la région visait à relancer le commerce intrarégional (taux actuel d'environ 6 ou 7 % des échanges de chaque pays). Un projet de promotion des échanges dans la région de l'OCE par l'organisation d'une réunion entre acheteurs et vendeurs est en préparation. Il devrait avoir des conséquences positives sur le commerce intrarégional et renforcer les contacts commerciaux entre les différentes sociétés commerciales des États membres de l'OCE.

6. Un atelier de sélection de produits s'est ensuite tenu au secrétariat de l'OCE en mars 2000. Des organismes de promotion commerciale et les chambres de commerce des États membres de l'OCE y ont participé. Le PNUD a indiqué qu'il était prêt à financer une partie du projet par une contribution de 150 000 dollars.

V. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

7. La CESAP et l'OCE ont de fréquents contacts à tous les niveaux. La CESAP a poursuivi l'analyse des performances économiques et des perspectives à court terme et à long terme de l'économie des États membres de l'OCE dans l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique. En 2001, elle a traité des problèmes de financement de l'investissement d'équipement, qui se posent à de nombreux pays en développement de la région de la CESAP, y compris aux États membres de l'OCE.

8. Dans le cadre du projet pour le développement des statistiques de l'environnement dans la région de la

CESAP – projet financé par les Pays-Bas –, la CESAP prévoit d'organiser le quatrième atelier de formation sous-régional consacré aux statistiques de l'environnement dans les pays de l'OCE, y compris les pays d'Asie centrale, en collaboration avec l'OCE, qui doit se tenir en principe en août 2001 à Téhéran.

9. La CESAP a lancé un projet visant à renforcer la coopération économique sous-régionale en matière d'échanges et d'investissements entre les pays de l'Asie du Sud-Ouest membres de la CESAP. Le projet a pour objectif d'apprécier la nécessité de renforcer la coopération économique sous-régionale en matière d'échanges et d'investissements et de créer les conditions propices, par l'échange d'informations et une meilleure coordination entre les différents organismes de promotion commerciale. Il en résultera l'harmonisation des politiques et pratiques en matière d'échanges et d'investissements et l'instauration de régimes juridique et administratif qui favorisent des échanges et des investissements durables.

10. Faisant suite au séminaire sur les échanges d'informations sur le commerce et les investissements tenu en février 1999, un deuxième séminaire, organisé par l'OCE et accueilli par le Gouvernement turc, s'est tenu en octobre 2000 à Antalya (Turquie). Il devait permettre aux pays membres et aux organisations internationales d'échanger des informations relatives à leur expérience en matière de développement de réseaux d'informations et de préparer la création d'un réseau OCE destiné à l'échange d'informations sur le commerce et les investissements. Il est prévu un troisième séminaire consacré à ce thème, qui doit avoir lieu en novembre 2001 au Pakistan, organisé en collaboration avec la CESAP.

11. L'OCE devrait coopérer à la mise en oeuvre d'un nouveau projet relevant du Compte pour le développement. Ce projet porte sur le renforcement des capacités des États membres de la CESAP – parmi lesquels figurent tous les pays membres de l'OCE dont l'économie est en transition – à gérer la mondialisation.

12. Le Secrétaire général de l'OCE a pris part à une réunion d'éminentes personnalités (« Les Amis du Président ») organisée par la CESAP en mars 2001 à Téhéran et consacrée à l'intégration des pays asiatiques en développement au système commercial international.

13. La CESAP, la Commission économique pour l'Europe et l'OCE apportent leur concours actif, dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour

l'économie des pays d'Asie centrale, au secteur de la facilitation des transports et des mouvements transfrontières, l'OCE faisant partie du groupe de travail sur le projet. La CESAP assure la maintenance de la base de données sur la Route d'Asie, qui contient des informations sur le réseau routier régional des pays de l'OCE.

14. Dans le cadre du projet commun OCE/CESAP/CNUCED sur les opérations internationales de transport multimodal dans la région de l'OCE, financé par la Banque islamique de développement (BID), les opérations suivantes seront menées : a) analyse des études et projections existantes au niveau de l'OCE en matière de mouvements des produits de base et possibilités de conversion des prévisions d'échanges en besoins potentiels en matière de transport multimodal et par conteneurs; b) étude des itinéraires de transport multimodal aux fins de détection des obstacles matériels et immatériels à la circulation des marchandises, c) organisation d'un séminaire régional sur le transport multimodal; d) cinq ateliers de formation nationaux sur le transport multimodal; et e) huit ateliers nationaux sur les conventions en matière de transport terrestre de huit pays de l'OCE.

15. La CESAP a récemment publié son rapport annuel sur l'état de l'environnement pour l'année 2000 (« State of the Environment in Asia and the Pacific, 2000 »), qui porte notamment sur un certain nombre de pays membres de l'OCE. On envisage d'instaurer une coopération à long terme entre l'OCE et la CESAP pour la mise au point de politiques répondant aux problèmes d'environnement signalés dans le rapport.

16. La CESAP, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque asiatique de développement, organise à Almaty (Kazakhstan), en septembre 2001, une réunion sous-régionale pour les pays d'Asie centrale et du Caucase, pour préparer le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Le secrétariat de l'OCE sera invité à participer à cette réunion préparatoire.

17. Les représentants d'un certain nombre de pays de l'OCE ont assisté à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Kitakyushu (Japon) du 31 août au 5 septembre 2000. Au cours de cette conférence ont été adoptés le Programme d'action régional 2001-2005 et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre; la CESAP et l'OCE devraient collaborer à leur

mise en oeuvre. Le Programme d'action régional définit les domaines prioritaires d'intervention dans la région, dont la sous-région de l'Asie centrale et du Caucase. L'Initiative de Kitakyushu constitue la première étape de la mise en oeuvre du Programme d'action régional; elle doit mettre en place un jumelage de Kitakyushu avec des villes de pays en développement en vue d'améliorer la gestion de l'environnement urbain.

VI. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

18. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aide l'OCE à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises des États membres. À cet égard, un séminaire commun OCE/UNIDO/Centre international pour la science et la technologie de pointe, consacré à la gestion de la technologie et aux négociations sur le transfert de technologie, devait se tenir du 23 au 26 juin 2001 au secrétariat de l'OCE, avec l'assistance technique et le soutien financier de l'ONUDI.

VII. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

19. Le Secrétaire général de l'OCE et le Président de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ont échangé leurs points de vue et ont manifesté le souhait d'organiser un séminaire destiné aux États membres de l'OCE pour les familiariser avec les pratiques commerciales, l'arbitrage et d'autres volets du droit commercial privé.

VIII. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

20. La première phase du projet de création d'un groupe de coordination du contrôle des drogues au secrétariat de l'OCE s'est achevée en décembre 2000. Les fonds apportés par l'Union européenne et le Japon ont été utilisés au cours de cette phase du projet, le PNUCID était l'organisme chargé de son exécution. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, associé à ce projet, a fourni le matériel requis. Les activités suivantes ont été menées à bien : a) tous les États membres ont désigné leurs organes de coordination nationaux; b) deux réunions de l'équipe

spéciale sur l'application des lois et la coordination de l'action des États membres ont eu lieu du 26 au 28 février 2000 à Téhéran; c) une mission d'inventaire auprès de tous les États membres, à l'exception de la République islamique d'Iran et de l'Afghanistan, a été menée en avril et mai 2000; d) un glossaire provisoire des intervenants – représentant l'État ou ne représentant pas l'État – actifs dans le domaine du contrôle des drogues a été établi et transmis aux États membres; e) des études provisoires de pays portant sur la période 1999-2000 relatives à la situation existante et aux tendances observées dans le domaine des stupéfiants chez les États membres ont été diffusées; et f) un site Web consacré au groupe de coordination du contrôle des drogues a été conçu et devrait être lancé sous peu.

21. Un projet de document, finalisé par le PNUCID, portant sur la deuxième phase du projet a été communiqué aux États membres pour examen. Cette deuxième phase devrait débiter mi-2001.

IX. Fonds des Nations Unies pour la population

22. Conformément au mémorandum d'accord passé entre l'OCE et le Fonds des Nations Unies pour la population, cinq opérations ont été menées conjointement, dont la dernière est la conférence sur l'élargissement du choix des moyens contraceptifs et l'amélioration de la qualité des programmes de santé en matière de reproduction, tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2000.

X. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

23. les deux premières phases des missions commune d'identification des projets de coopération avec l'OCE dans le secteur agricole se sont achevées en 2000, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la BID. La troisième phase débutera courant 2001.

XI. Programme des Nations Unies pour l'environnement

24. Un projet de mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été préparé puis transmis au PNUE après

accord des États membres. Ce projet ne devrait être révisé qu'à la fin 2001, après l'achèvement du Plan d'action régional pour la protection de l'environnement, établi avec le soutien de cinq pays d'Asie centrale et d'experts régionaux.